Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 003-210301578-20261113-20261113074-DE

COMMUNE DE Magnet

[redacted]

Séance du 13/11/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 13
Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
05/11/2026

Date d'affichage
05/112026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

L'an deux mille vingt-six, le 13 novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Fabrice POTHIER, 1er adjoint au maire.

Etaient présents :
M. BAPTISTE Ludovic, Mme CARTHELAX Laureen, Mme GENESTE Corinne, Mme GIORGI MASSERET Marina, Mme GOBERT Sophie, M. GONDEAU Denis, M. LAPENDRY Geoffrey, M. MERCIER Jean-Louis, M. MOREAU Mickaël, Mme NOWICKI Marie, M. POTHIER Fabrice, Mme RIVOALAN Laurine, Mme ROUGIER Amélie

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) ayant donné(s) procuration :
M. DA SILVA David donnant pouvoir à Mme GOBERT Sophie
Mme TRIBOULET Véronique donnant pouvoir à Mme GENESTE Corinne

N'a pas pris part au vote MME GOBERT Présidente de l'Amicale Laïque

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CARTHELAX Laureen

Numéro interne de l'acte : 2026-11-13-074
Objet : Attribution de subventions aux associations ayant présenté une demande

M. Fabrice POTHIER expose au Conseil municipal que plusieurs associations ont sollicité une aide financière auprès de la commune afin de soutenir leurs projets, leurs équipements ou leur fonctionnement.

Après examen des dossiers présentés, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Objet de la demande	Montant du projet	Subvention proposée
Amicale Laïque	Achat de tee-shirts permettant d'identifier les membres de l'association lors des manifestations. Dossier déposé le 25/11/2025.	350,21 €	100,00 €
Magnet Pétanque	Achat de tenues homogènes pour l'ensemble des joueurs. Dossier déposé le 24/12/2025.	456,96 €	100,00 €
Association Anciens Pompiers de Magnet	Achat de matériel de signalisation pour les marches organisées par l'association. Dossier déposé le 24/12/2025.	525,45 €	100,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Achat de matériel et d'outillage d'entretien. Dossier déposé le 24/12/2025.	340,00 €	100,00 €
Comité des Fêtes	Achat de stylos destinés à la tombola de la fête patronale. Dossier déposé le 22/12/2025.	275,00 €	100,00 €
Indépendante Boule	Achat d'une desserte professionnelle en inox (chariot) pour les manifestations départementales et régionales. Dossier déposé le 16/12/2025.	354,24 €	100,00 €
Don du Sang Bénévole région SGDF	Subvention de fonctionnement. Dossier déposé le 12/02/2026.	Non précisé	50,00 €
TOTAL			650,00 €

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 003-210301578-20261113-20261113074-DE

Critères retenus pour l'attribution des subventions

Le Conseil municipal précise que les demandes de subvention ont été examinées au regard de l'intérêt communal des activités et projets présentés, de leur contribution à la vie associative et à l'animation de la commune, de la nature des dépenses envisagées, du coût des projets ainsi que du souci d'assurer un traitement équitable entre les associations sollicitant le soutien de la commune.

Le Conseil municipal tient également compte des aides directes et indirectes déjà accordées par la commune, notamment de la mise à disposition de bâtiments ou de locaux communaux au bénéfice de certaines associations et, le cas échéant, de la prise en charge des dépenses liées à leur utilisation.

Les montants proposés tiennent ainsi compte de la nature des demandes, des besoins exprimés par les associations, des avantages dont elles bénéficient déjà et des possibilités financières de la commune.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une aide forfaitaire de 100 € pour les demandes relatives aux projets et aux équipements associatifs, et une aide de 50 € au titre du fonctionnement de l'association Don du Sang Bénévole région SGDF.

Ces aides constituent une participation financière de la commune aux dépenses présentées et ne couvrent pas nécessairement leur totalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

Article 1 – Attribution des subventions

D'attribuer aux associations mentionnées dans le tableau ci-dessus les subventions correspondant aux montants indiqués, pour un montant total de 650,00 € (six cent cinquante euros).

Article 2 – Inscription budgétaire

De préciser que les crédits nécessaires au versement de ces subventions sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026, sous réserve de la disponibilité des crédits budgétaires correspondants.

Article 3 – Exécution de la délibération

D'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires au versement des subventions et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 – Formalités

De charger Madame le Maire de procéder aux formalités de transmission et de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

VOTE : A LA MAJORITÉ (8 POUR – 4 ABSTENTIONS – 1 CONTRE)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Fait à MAGNET
1ER Adjoint en charge des Finances
Fabrice POTHIER

Le Maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa publication et/ou son affichage.
- La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.